

# Descriptif de la mesure Semo

## 1. A qui s'adresse le Semo ?

A des jeunes qui ont envie de travailler et de réussir leur entrée dans la vie professionnelle. Les conditions générales d'admission (cf. pt 5, page 2) déterminent l'éligibilité à ce programme.

## 2. Cadre général

Le Semestre de Motivation (Semo) est une prestation de la Croix-Rouge genevoise. Il s'agit d'une mesure d'insertion menée sur mandat de l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) et en collaboration avec Cap Formations (Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue – OFPC). Elle accueille également des participant-e-s bénéficiant d'un financement du Service de la Protection des Mineurs (SPMi).

## 3. Mission et objectifs

La mission du Semo est d'encadrer et d'accompagner les participant-e-s dans l'élaboration et la concrétisation d'un projet de formation réaliste.

D'autres objectifs sont également poursuivis :

- la reprise d'un rythme de vie ;
- l'intégration des règles basiques du monde du travail : respect des horaires, des consignes et des engagements, respect du matériel, etc.
- la compréhension de l'importance d'une hygiène de vie pour être apte au placement ;
- l'apprentissage du travail autonome et/ou en équipe ;
- l'application de ses devoirs, obligations et engagements ;
- l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en ses compétences.

## 4. Approche pédagogique du Semo

Les principes et les valeurs fondatrices (respect, tolérance, solidarité, etc.) de la Croix-Rouge sont intégrés à l'action de ce programme. Le Semo est un programme simple et pragmatique qui correspond à la réalité vécue par les jeunes.

Le concept de base s'articule autour de trois questions-clés :

- **Qui es-tu ?**
- **Que veux-tu ?**
- **Que peux-tu ?**

L'approche pédagogique du Semo est totalement centrée sur le-la jeune, ses attentes, ses besoins ainsi que sur l'identification de ses ressources et de ses limites pour déterminer un projet professionnel. Dès lors, il s'agira de créer le lien, de construire la passerelle avec le monde du travail en trouvant la formation adéquate, tout en tenant compte des attentes et des besoins du futur employeur.

## 5. Conditions générales d'admission

- être âgé-e de 15 à 25 ans ;
- être à la recherche d'un projet de formation (AFP, CFC, études, etc.) ;
- avoir un niveau scolaire permettant une entrée en formation et accepter de renforcer ses connaissances ;
- avoir une santé qui permet une participation régulière au programme ;
- être apte à suivre les règles demandées et à les appliquer ;
- avoir une volonté d'aller jusqu'au bout du projet professionnel ;
- avoir un permis valable permettant une entrée en formation ;
- avoir été reçu en entretien d'admission ;
- avoir présenté une attestation d'assurance accident lors de l'entretien d'admission au Semo.

Les jeunes sont adressés au Semo par les conseiller-ère-s en formation de Cap Formations (OFPC). Cependant, toute demande émanant d'une autre institution est examinée, notamment celles en provenance du service de protection des mineurs (SPMi), de l'unité d'assistance personnelle (UAP) ou du tribunal des mineurs (TMin).

L'entrée dans le programme Semo peut se faire tout au long de l'année. Le nombre de place est limité.

Suite à la prise de contact par le-la conseiller-ère en formation de Cap Formations ou par l'institution mandataire avec le secrétariat du Semo, un entretien d'admission est fixé. Cette rencontre permet de présenter le service et le programme Semo et d'entendre les motivations du-de la jeune. Lors de cet entretien, si les conditions d'admission sont remplies, une date d'entrée est fixée selon le nombre de places disponibles.

## 6. Indemnités reçues par le-la participant-e

Le-la jeune est indemnisé-e par la caisse de chômage qu'il-elle a choisi lors de son inscription à Cap Formations pour autant, qu'au cours des deux années précédant sa demande d'indemnité, il-elle ait travaillé et cotisé au minimum douze mois ou qu'il-elle ait suivi une école publique ou une formation pendant douze mois. L'indemnité mensuelle est déterminée par le parcours professionnel ou scolaire. Elle est calculée et versée par la caisse de chômage à la réception de la feuille IPA (Indications de la Personne Assurée) et de l'attestation de présence remplie par le Semo.

Les absences en cas de maladie sont payées sur présentation d'un certificat médical. En cas d'accident, les conditions d'assurance s'appliquent.

Les participant-e-s libéré-e-s des conditions relatives à la période de cotisation ou ne les remplissant pas ont droit à une contribution mensuelle nette d'environ 450 francs. Cette aide a pour but de motiver les jeunes et couvrir par la même occasion les éventuels frais de déplacement et de repas. Les jours d'absences injustifiées et les absences pour maladie ne donnent pas droit à la contribution.

Les absences non justifiées sont prises en compte dans le calcul du droit aux indemnités et sont donc déduites de l'indemnité ou de la contribution mensuelle.

Pour les participant-e-s provenant d'autres mandataires, une indemnité est calculée sous les mêmes conditions et selon entente avec le mandataire.

## **7. Jours d'ouverture de la mesure**

Le Semo est ouvert du lundi au vendredi, sauf jours fériés (1<sup>er</sup> janvier, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête du travail (1<sup>er</sup> mai), Ascension, Pentecôte, 1<sup>er</sup> août, Jeûne Genevois, 25 décembre, 31 décembre).

## **8. Vacances**

Les jeunes ont droit à 10 jours de vacances pour 6 mois de mesure. La demande de vacances est à discuter avec la coordination du Semo. Les vacances ne sont pas accordées durant les 3 premiers mois de Semo, et en principe, elles doivent être prises à la fin de la mesure.

## **9. Interruption de contrat**

La signature du règlement engage le-la jeune à respecter les exigences du programme Semo.

L'interruption de la mesure peut être décidée dans les situations suivantes :

- les objectifs sont atteints avant la fin du contrat ;
- les conditions générales et le règlement ne sont pas respectés ;
- le Semo ne se révèle pas comme une mesure adaptée au-la jeune ;
- le-la jeune ne souhaite pas poursuivre la mesure et dans ce cas, il-elle doit justifier sa décision auprès du Semo et du mandataire (Cap Formations pour l'OCE) ;
- le-la jeune doit accorder une semaine de délai au Semo entre la demande et la sortie ;
- le-la jeune doit terminer le stage en cours s'il y a lieu.

Dans tous les cas, le-la jeune doit :

- prendre ses affaires personnelles (documents, classeur) et copier ses données informatiques (lettres de motivation, CV, etc.) sur une clé USB ;
- remplir le questionnaire de satisfaction ;
- prendre congé des autres jeunes et de l'équipe.

## **10. Attestation**

Une attestation de suivi du Semo est délivrée à la fin du programme.

## **11. Prestations**

Le Semo comporte 2 possibilités : le Semo Ateliers et le Semo Autonomie (temps partiel).

Des étapes jalonnent le parcours du-de la jeune au sein de la mesure :

- l'accord d'objectifs et premier bilan qui s'effectue dans les 6 à 8 premières semaines de présence au Semo et qui vise à fixer les objectifs liés à la participation aux ateliers, au projet professionnel, au travail scolaire et au comportement ;
- le bilan intermédiaire II (après quatre mois) ;
- le bilan final qui s'effectue à la fin du Semo et qui vise à clôturer ou à prolonger la mesure en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Une procédure spécifique rappelle ces étapes de suivi individualisé.

### **11.1 Le Semo Ateliers**

Les caractéristiques de cette prestation sont :

- une prise en charge quotidienne ;
- un encadrement basé sur l'acquisition du savoir/pouvoir faire et du savoir/pouvoir être ;
- le suivi personnalisé dans l'élaboration et la réalisation du projet professionnel ;
- la proximité avec le monde du travail ;
- un travail scolaire adapté au niveau et au projet du-de la jeune ;
- l'acheminement vers l'autonomie ;
- l'évaluation de la distance à l'emploi ou à la formation.

Les dispositifs dont dispose le Semo Ateliers pour accompagner le-la jeune dans la mise en œuvre de son projet professionnel sont variés :

- des ateliers qui fonctionnent comme des lieux d'évaluation où le-la jeune découvre ses points forts, compétences, capacités à renforcer et ses intérêts. Chaque atelier dure quatre semaines et est obligatoire afin de permettre au-la jeune de se découvrir, de reprendre un rythme de vie, de respecter un cadre ;
- une évaluation individuelle des compétences professionnelles, personnelles et relationnelles a lieu au terme des quatre semaines d'atelier. Elle est effectuée lors d'un entretien de bilan entre le responsable d'atelier et le-la jeune ;
- des entretiens d'orientation scolaire et/ou professionnelle ainsi que des stages auprès de diverses entreprises genevoises pour se confronter au monde professionnel, découvrir les différents métiers, confirmer son intérêt envers un métier et obtenir une place d'apprentissage. Les stages sont choisis d'entente entre le-la conseiller-ère en insertion du Semo et le-la jeune. La durée d'un stage varie d'un jour à quelques semaines ; ses horaires et sa durée sont définis dans un contrat tripartite (jeune, employeur et Semo). Chaque période de stage comporte des évaluations de stage intermédiaires (si la durée du stage est suffisante) et dans tous les cas une évaluation finale. Les évaluations intermédiaires permettent de vérifier les objectifs de stage, d'en modifier la durée si nécessaire et de faire le point sur la situation du-de la jeune. L'évaluation de stage finale permet de dresser un bilan en mettant en évidence les objectifs d'apprentissage. Elle permet également de définir les perspectives du-de la jeune pour la suite du projet professionnel ;
- des cours de remise à niveau en français et mathématiques afin de renforcer ses connaissances scolaires, se préparer aux tests professionnels et adapter son niveau aux exigences de la formation visée ;
- des visites d'entreprises qui font découvrir des sociétés d'une manière plus complète et décontractée que lors d'une postulation. Les jeunes peuvent ainsi dialoguer avec les patrons et les employé-e-s sans être évalués ;
- des activités sportives pour se confronter à ses limites, pour s'évader du contexte citadin et pour comprendre les bienfaits du sport sur le corps et l'esprit ;
- des activités culturelles pour enrichir la culture générale et favoriser l'intérêt de la découverte.

### 11.2 Horaires du Semo Ateliers

Les jeunes sont accueillis du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 8h15 à 12h00 et de 12h30 à 16h30. Deux pauses sont prévues à 10h00 et à 15h00.

Le jeudi après-midi est congé afin que les jeunes puissent honorer leurs divers rendez-vous privés.

Dans le cadre de l'atelier service traiteur, le-la participant-e peut être amené-e à travailler le soir ou la fin de semaine. Ces heures sont compensées en temps.

Dans le cadre de l'atelier Nature – Environnement, l'après-midi de congé est prévu le vendredi après-midi à la place du jeudi après-midi.

### 11.3 Les Ateliers

Chaque atelier vise à effectuer une évaluation générale des attitudes personnelles et des compétences professionnelles du-de la jeune.

Les ateliers ci-dessous ont été sélectionnés en fonction de leur correspondance à chacun des pôles de formation identifiés par l'Office de la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) ; (Commerce, Construction, Santé/Social, Arts, Technique, Nature/Environnement, Service/Hôtellerie/Restauration), tout en tenant compte de la logistique des locaux.

#### 11.3.1 Atelier "Technique - Audiovisuel"

Les jeunes vivent dans un monde où l'image prend énormément d'importance : cinéma, clips, télévision, sites web, réseaux sociaux, blogs, vlogs et podcasts, etc. Il y a les images qu'ils voient mais aussi l'image d'eux-mêmes, celle qu'ils donnent et celle qui leur est renvoyée. Cet atelier leur permet de mieux comprendre comment les images agissent sur nous et comment ils peuvent agir sur le monde.

*Objectif :*

- au travers des outils audio-visuels, le-la jeune travaille sur son image, sur sa créativité et apprend le travail en équipe.

*Les outils et moyens sont :*

- la photo et la vidéo afin de réaliser des courts-métrages ;
- des logiciels tels que Adobe première pro, After Effect, Final Draft, etc. ;
- l'élaboration et la réalisation d'un court métrage (pré-production, tournage, post-production, distribution) ;
- le matériel audio-visuel telles que caméras numériques et enregistreurs sonores.

*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- connaître les métiers de l'audio-visuel ;
- respecter les délais, organiser le travail, travailler de manière autonome ;
- s'impliquer dans le travail en équipe, la synergie et la dynamique inter-fonctionnelle ;
- savoir présenter son travail à un public et développer sa capacité à défendre son projet devant la critique ;
- développer sa créativité, le souci du détail et trouver des solutions ;
- développer une meilleure image de soi, pour dépasser les complexes et préjugés liés à l'apparence et apprendre à mieux se présenter ;
- apprendre à gérer son stress ;
- sensibilisation à la cyberaddiction.

#### 11.3.2 Atelier "Commerce - Administratif"

Le travail administratif et les relations commerciales occupent une place prépondérante dans de nombreuses entreprises et professions. Il s'agit ici de découvrir et développer des connaissances théoriques et pratiques dans ce domaine.

*Objectifs :*

- le-la jeune développe des compétences de base dans l'utilisation des outils bureautiques essentiels dans le monde professionnel actuel ;
- le-la jeune développe des compétences en matière de rédaction et autres tâches administratives.

*Les outils et moyens sont :*

- les logiciels Word, Excel, Power Point ;
- la création de devis, l'actualisation de bases de données, la rédaction de correspondance ;
- la gestion de la relation clientèle et la mise en valeur de produits.

*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- savoir utiliser des outils bureautiques ;
- connaître les règles de la correspondance commerciale ;
- collecter et répondre aux besoins de la clientèle ;
- le travail en équipe, la gestion du temps et des priorités.

### 11.3.3 Atelier "Santé - Social"

Les domaines de la santé et du social occupent une place de plus en plus importante sur le marché de l'emploi. En effet, le vieillissement de la population va notamment demander de plus en plus de professionnels formés dans ces domaines. Cet atelier propose une sensibilisation au domaine socio-sanitaire à travers divers exercices, interventions externes ou encore visites.

*Objectif :*

- le-la jeune développe ses connaissances des domaines de la santé et du social ;
- le-la jeune développe la conscience de soi et des autres, l'expression sous diverses formes, la capacité d'analyse et de synthèse, l'affirmation de soi et la collaboration.

*Les outils et moyens sont :*

- des interviews, des présentations de sociétés et de professions ;
- des exercices d'analyse, de synthèse, d'argumentation, des discussions et des débats ;
- de l'initiation au théâtre, des mises en situation ;
- des interventions de professionnels de la santé et du social données, par exemple, par la FEGPA, les HUG, l'association Stop Suicide ;
- des rencontres avec des professionnels et des bénéficiaires du domaine socio-sanitaire.

*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- développer sa capacité d'expression verbale et non verbale, ainsi que sa communication ;
- développer sa capacité d'observation, d'analyse et de synthèse, ainsi que son sens critique ;
- tester et développer les aptitudes de base requises aux métiers de ce domaine et à ses valeurs ;
- savoir s'orienter au sein du réseau médico-social genevois ;
- s'exercer au travail en équipe ;
- développer l'estime de soi et la prise en considération des autres ;
- améliorer son hygiène de vie.

### 11.3.4 Atelier "Construction - Menuiserie"

Le travail du bois se prête très bien au développement des facultés manuelles des jeunes et est une familiarisation au pôle de formation Construction.

*Objectif :*

- le-la jeune se familiarise avec les outils de la menuiserie et développe des compétences en géométrie et mesures.

*Les outils sont :*

- fabrication et réparation de meubles et d'autres objets en bois, de la conception à la finition.

*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- se familiariser avec les outils de la menuiserie ;
- développer le goût du travail minutieux et exigeant ;
- développer des compétences en géométrie et mesures ;
- élaborer et réaliser un objet simple sur la base des directives données ;
- identifier les risques liés à certains outils et machines (scie circulaire, scie à ruban, lapidaire, etc.) ;
- connaître et respecter les normes de sécurité ;
- acquérir méthode et discipline pour la réalisation de divers objets en bois.

### 11.3.5 Atelier "Arts - Décoration"

L'Art est propre à l'humain, il questionne et permet d'appréhender le monde de manière générale. Cet atelier permet de développer des compétences intellectuelles, artistiques et techniques, à travers notamment la réalisation de décorations et d'œuvres collectives et personnelles.

*Objectif :*

- le-la jeune développe sa créativité et son sens de l'esthétique ;
- le-la jeune développe des compétences de patience, minutie et persévérance dans les projets artistiques ;
- selon les cas, le-la jeune se prépare à l'examen d'entrée du Centre de Formation Professionnelle Arts (CFPA) ou prépare un book pour l'entrée dans une autre formation.

*Les outils et moyens sont :*

- la réalisation d'objets décoratifs ;
- la réalisation de la décoration, sur site, de divers événements (cocktails, mariages, etc.) ;
- la réalisation de chantiers de peinture d'intérieur ou extérieur, rénovation de meubles, etc.

*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- élaborer et réaliser un projet artistique (ex : la décoration d'un événement) ;
- reproduire diverses techniques liés à la peinture décorative comme les patines, la pose de feuilles d'or et d'argent, les trompe-l'œil, etc. ;
- développer des compétences en art plastique et en culture générale ;
- communiquer sur un projet à travers les différents moyens visuels existants (exemple : CV sur une page web, sur un blog ; créer une affiche sur un thème ou pour un projet spécifique, etc.) ;
- travailler de manière autonome mais aussi s'impliquer dans le travail en équipe ;
- selon les cas, réussir le concours d'entrée des écoles d'art.

### 11.3.6 Atelier "Restauration - Traiteur"

#### a) Partie "cuisine"

Cet atelier est un "restaurant", fréquenté essentiellement par les jeunes et les collaborateurs du Semo. Il est ouvert si le service traiteur n'a pas de commande à honorer.

*Objectif :*

- le-la jeune développe ses compétences en matière d'art culinaire et du service à table.

*Les outils et moyens sont :*

- des cours théoriques sur l'alimentation ;
- la cuisine ;
- la salle à manger ;
- les client-e-s.

*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- savoir composer des menus hebdomadaires en tenant compte des impératifs nutritifs et des variations saisonnières ;
- accomplir les courses en tenant compte de la liste des commissions et du budget alloué ;
- connaître les principaux produits utilisés dans la préparation des repas ;
- préparer des repas selon les ordres du responsable d'atelier ;
- utiliser adéquatement du matériel professionnel ;
- appliquer strictement les règles d'hygiène ;
- apprendre des règles de base du service à table, allant de la gestion de réservations au service des plats, en passant par la préparation et l'entretien de la salle, l'accueil des hôtes et la prise de commandes ;
- gérer son temps pour que les préparations soient prêtes dans le délai demandé.

b) Partie "traiteur"

Les impératifs de la production, en passant par la livraison jusqu'au service des clients, exigent de la discipline, de se coordonner avec les autres et de gérer son stress notamment ; cette activité se révèle un excellent entraînement pour appréhender les exigences du monde professionnel.

*Objectif :*

- le-la jeune développe des compétences en matière d'art culinaire et de préparation de cocktails. Il effectue le service sur plateau (ou en salle) selon les demandes de clients extérieurs.

*Les outils et moyens sont :*

- la cuisine ;
- l'équipement permettant la livraison, la mise en place de la salle de réception et le dressage du buffet ;
- les client-e-s.



*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- accomplir les courses en tenant compte de la liste des commissions et du budget alloué ;
- gérer son temps pour que les préparations soient prêtes dans le délai demandé ;
- appliquer les règles d'hygiène strictes liées à l'alimentation et aux locaux ;
- préparer des cocktails (petites pièces, verrines, etc.) selon les consignes du responsable d'atelier ;
- utiliser adéquatement du matériel professionnel ;
- participer au conditionnement d'un repas (ou d'un cocktail), à la livraison, à la mise en place, et au service d'un buffet ;
- participer la mise en place d'une salle de réception et connaître les bases du service et de la décoration (nappages, etc.) ;
- comprendre et appliquer les consignes fournies par le responsable d'atelier ;
- être capable de décliner une action de a à z et de la répéter ;
- appliquer les règles de base de la préparation et du réapprovisionnement d'un buffet et du service sur plateau ;
- communiquer de manière constructive et apprendre à gérer son stress ;
- accueillir de manière respectueuse les hôtes ;
- être capable d'entrer en contact avec les client-e-s et de communiquer avec eux-elles.

**11.3.7 Atelier "Nature - Environnement"**

Cet atelier se déroule au sein des serres de la Croix-Rouge genevoise qui proposent, durant toute l'année, des prestations variées telles que la production et la vente de légumes, de plantes aromatiques et de divers produits transformés (cardons épineux de Plainpalais, huile de noix, sauce tomate) ainsi qu'assurer le soin des animaux de la ferme (poules, chèvres naines et poneys).

*Objectifs :*

- le-la jeune s'initie au travail agricole et de l'entretien des espaces vert ;
- le-la jeune s'initie à la vente de détail sur le site de production (épicerie) et sur des marchés.

*Les outils et moyens sont :*

- les tunnels de culture ;
- l'outillage agricole et machinerie de paysagisme ;
- les animaux ;
- le matériel pour les marchés extérieurs ;

Les participant-e-s ont la possibilité de travailler, selon la saison, dans différents postes et d'être en contact avec la clientèle. Des temps de formation spécifique avec le soutien d'entreprises externes sont aménagés durant l'année.

*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- connaître les différents types de cultures (pleine terre, sous tunnels, en pots) ainsi que les végétaux (plantes aromatique, légumes de saison) ;
- connaître les règles de la culture biologique et assister les collaborateur-trice-s dans la prévention des maladies des variétés cultivées ;
- savoir lire des plans de cultures ;
- assister les collaborateurs dans les techniques de cultures (semier, planter, repoter, tondre, débroussailler, désherber, larronner) ;
- assister les collaborateurs dans les soins aux animaux (nourrissage, soins des animaux et entretien des poulaillers, écuries, etc.) ;
- utiliser adéquatement les outils électromécaniques et manuels ;
- connaître les prix pratiqués et pouvoir calculer des prix à la vente ;
- comprendre, respecter et appliquer les consignes de sécurité, d'hygiène et de travail ;
- adopter la posture adaptée à la tâche à effectuer ;
- s'adapter aux conditions météo variables ;
- accueillir adéquatement la clientèle ;
- produire, vendre et conditionner les différents produits.
- connaître les différents types de produits ainsi que les plantes en vente sur le site de production et les marchés ;
- utiliser adéquatement la caisse enregistreuse.

#### 11.3.8 Atelier "Perfectionnement Scolaire"

Généralement les participant-e-s du Semo sont en rupture scolaire et ont vécu des échecs scolaires durant leur parcours. D'ailleurs, l'école suscite souvent chez eux des souvenirs désagréables et l'image qu'ils en ont est assez négative.

Un des objectifs des cours du Perfectionnement Scolaire est de faire émerger une prise de conscience de l'utilité de posséder des bases scolaires suffisamment solides pour entrer en formation. Le travail de l'enseignant-e est donc axé sur le renforcement du niveau scolaire, mais également sur le discernement des causes qui sont derrière l'échec scolaire : le manque de confiance, le déficit de motivation, certaines difficultés d'apprentissage et de préjugés envers le système scolaire.

Certains jeunes n'ont pas les connaissances en français et en mathématiques suffisantes pour leur intégration dans le monde du travail. Grâce à des évaluations faites dès l'entrée au Semo par la mesure d'évaluation scolaire (Evascol) du DIP (Département de l'Instruction Publique) ou au sein du Semo, ces connaissances à renforcer sont décelées et un programme individuel est établi.

Ce programme individualisé tient compte des connaissances et des aptitudes, du projet professionnel et des besoins liés à l'atelier suivi par le-la jeune. Si nécessaire, des bilans permettront d'ajuster le programme au cours de la mesure.

*Objectifs :*

- le-la jeune améliore son niveau scolaire et se prépare à réussir les tests professionnels.

*Les moyens sont :*

- cours de français ;
- cours de mathématiques ;
- cours de culture générale, de logique ou langues étrangères.

*Les objectifs d'apprentissage sont :*

- améliorer la syntaxe, la grammaire, l'orthographe et la conjugaison ;
- enrichir le vocabulaire et la culture générale ;
- savoir rédiger de courts textes informatifs et argumentatifs ;
- maîtriser les 4 opérations mathématiques (addition, soustraction, division, multiplication) ;
- appliquer différents théorèmes en géométrie (Pythagore, Thales) ;
- s'exercer à la résolution de problèmes liés à la notion de proportionnalité ;
- appliquer les formules géométriques lors de calcul de périmètre, d'aire et de volume ;
- résoudre des problèmes de volumes ;
- maîtrise du calcul littéral, résoudre des équations du 1<sup>er</sup> degré ;
- être en mesure de mettre un problème en équation et de le résoudre.

#### 11.3.9 Atelier "Orientation - Insertion"

Trouver sa voie professionnelle est en réalité un cheminement vers soi-même et vers les autres.

Les jeunes accueillis au Semo se présentent avec ou sans projet professionnel. Cet atelier va aider le-la jeune à déterminer et à concrétiser son projet de formation et ainsi débiter au mieux sa carrière professionnelle.

Avant tout, le-la jeune entame un travail d'orientation, il-elle approfondi ses connaissances sur les différentes professions et formations, découvre ses propres compétences et qualités et les teste en situations réelles grâce au placement en stage. Au fur et à mesure de ce parcours, il-elle trouve l'environnement adéquat dans lequel ses compétences personnelles et points forts vont pouvoir s'exprimer, pour pouvoir ensuite trouver "chaussure à son pied".

*Objectifs :*

- élaborer un projet professionnel réaliste et motivant ;
- optimiser les chances de décrocher des stages ou un apprentissage.

*Les moyens sont :*

- un encadrement individualisé (CV, lettres, recherches de places) mais aussi lien avec le réseau social ou éducatif ;
- le travail d'orientation professionnelle ;
- les recherches de stages d'expérimentation, de découverte et/ou de validation ;
- des exercices et jeux de rôles (simulations d'entretiens d'embauches, téléphones, etc.).

On peut diviser l'action de cet atelier en trois étapes :

- Lors de la première phase, le-la jeune s'axe sur son parcours familial, scolaire et ses intérêts. Il travaille à l'élaboration d'un projet professionnel en adéquation avec son caractère, ses aptitudes et son niveau scolaire. Ainsi, progressivement, il-elle définit deux à trois métiers de prédilection qui représentent le point de départ pour s'initier au monde professionnel ;

- Dans la deuxième phase, le-la jeune entame une prospection des entreprises susceptibles de prendre des stagiaires dans les domaines sélectionnés. Ensuite, il-elle travaille les dossiers de candidature et les entretiens d'embauche. Puis, le-la conseiller-ère en insertion accompagne le-la jeune dans l'entreprise pour la signature du contrat fixant la durée et les conditions du stage. Le-la jeune effectue souvent plusieurs stages, chaque fois avec des objectifs bien déterminés et une évaluation de fin de stage. Il-elle améliore ainsi ses capacités (travail en équipe, respect des consignes, respect des horaires, etc.), tout en gagnant une meilleure connaissance du métier choisi mais également du monde des entreprises et de ses exigences.
- Une fois le choix de métier confirmé par les stages, le-la jeune arrive à l'étape finale : la recherche d'une place d'apprentissage. Il-elle y a été préparé durant toute la durée du Semo.

#### 11.4 Planning des ateliers

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi
08h15-13h00	Traiteur	Traiteur	Traiteur	Traiteur	08h15-12h00	Traiteur
08h15-12h00	Menuiserie	Menuiserie	Menuiserie	Menuiserie	08h15-12h00	Menuiserie
08h15-12h00	Audiovisuel	Audiovisuel	Audiovisuel	Audiovisuel	08h15-12h00	Audiovisuel
08h15-12h00	Santé - Social	Santé - Social	Santé - Social	Santé - Social	08h15-12h00	Administratif
08h15-12h00	Arts	Arts	Arts	Arts	08h15-12h00	Arts
08h15-12h00	Nature	Nature	Nature	Nature	08h15-12h00	Nature
08h15-12h00		Administratif			08h15-12h00	
13h00-17h00	Traiteur	Traiteur	Traiteur	Congé	12h30-16h30	Traiteur
13h00-17h00	Menuiserie	Menuiserie	Menuiserie	Congé	12h30-16h30	Menuiserie
13h00-17h00	Audiovisuel	Audiovisuel	Audiovisuel	Congé	12h30-16h30	Audiovisuel
13h00-17h00	Santé - Social	Santé - Social	Santé - Social	Congé	12h30-16h30	administratif
13h00-17H00	Arts	Arts	Arts	Congé	12h30-16h30	Arts
13h00-17H00	Nature	Nature	Nature	Nature	12h30-16h30	Congé

## **12. Semo autonomie (temps partiel)**

Sous certaines conditions, un-e jeune peut participer au Semo à temps partiel, selon un taux d'activité hebdomadaire allant de 10 à 50%.

### **12.1 Conditions d'admission**

Cette offre s'adresse aux jeunes :

- qui ont passé au minimum trois mois au Semo ;
- qui ont élaboré un projet professionnel réalisable dans le cadre du travail d'orientation ;
- qui ont un niveau scolaire en adéquation avec leur projet de formation ;
- qui ont effectué au minimum un stage dans le domaine professionnel considéré ;
- qui ont montré dans le cadre des ateliers le niveau d'autonomie et les compétences nécessaires pour concrétiser le projet professionnel.

### **12.2 Dans le cadre du Semo Autonomie, le-la jeune :**

- effectue des recherches intensives de places de stage et d'apprentissage ;
- prépare son dossier de candidature pour ces places et/ou pour l'entrée dans une école ;
- fait des simulations d'entretiens d'embauche ;
- accomplit des recherches de travail pour l'été ou le soir ;
- affine son niveau scolaire ;
- retravaille son orientation s'il-elle a besoin de clarifications et/ou de précisions.